



INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ADMISSION 2025-2026

Tél : 03.45.34.85.07 (ligne directe de la Cité de l'Alternance - du lundi au vendredi de 08h45 à 16h15)

Mail : cite-alternance@crous-bfc.fr

Le dossier doit être envoyé à :

Pôle Hébergement – Cité de l'Alternance

Pavillon Bossuet – 8 avenue Alain Savary

21000 DIJON

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

1/ DOCUMENTS A JOINDRE

- La convention de location complétée et signée ;
- 1 fiche d'identité avec photo ;
- Le règlement intérieur signé ;
- Copie de votre contrat de professionnalisation ou d'apprentissage signé ou une promesse d'embauche, faisant apparaître votre niveau de rémunération pour l'année 2025/2026 ;
- Planning cours-entreprise établi lors de la signature de votre contrat ;
- Justificatif de scolarité (document à donner à votre arrivée) ;
- Règlement :
 - Des frais de réservation : une fois le dossier complet un mail de confirmation vous demandera de vous acquitter du paiement de ce montant (via MSE brique « Cité U », puis « Proposition de logement » / « Payer »)

Pour cela, la création d'un compte MSE est obligatoire

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

- Du dépôt de garantie de 155€* (via MSE brique « Cité U » puis « réservation en cours » puis « paiement du dépôt de garantie »).

*Tarifs applicables pour l'année universitaire 2025/2026

2/ VOTRE ARRIVEE AU POLE HEBERGEMENT

- **Pour la remise des clés :**

Pavillon Bossuet – 8 avenue Alain Savary 21000 DIJON –

Tél : 03 45 34 86 56 (Accueil du Pôle Hébergement)

Uniquement pendant les horaires d'ouverture ci-dessous :

- Le dimanche : de 9h à 12h et de 14h30 à 20h45
- Le lundi : de 6h30 à 20h45

Régler votre loyer avant votre arrivée via <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

(via MSE brique « Cité U » puis « mes réservations en cours »)

- **Adresse de votre logement :**

Cité de l'Alternance, Pavillon Sully,

11 Rue Edgar Faure

21000 DIJON

3/ EN CAS D'ANNULATION

Vous avez jusqu'à 7 jours avant votre arrivée pour annuler votre réservation.

Pour ceci, télécharger le document sur le site internet du CROUS www.crous-bfc.fr / rubrique Cité de l'Alternance, et l'envoyer accompagné d'un RIB à votre nom.